

Mizoën Edito

A la une de notre édition printanière, les bonnes nouvelles du village :

- ⇒ L'ouverture très attendue de notre local commun, le Bar-Restaurant-Epicerie « *LES ORS* » dès le début du mois de mai pour nous retrouver en terrasse ou autour d'une bonne table ou pour des services
- ⇒ L'agenda d'animations colorées et éclectiques concoctées par Eloïse pour nous permettre de partager de belles émotions en famille
- ⇒ La mise en production de la centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle 18 ans après de longues réflexions et de laborieuses actions (voir article en pages 4 et 5)
- ⇒ Un nouveau service très utile : « la Laverie Flex »
- ⇒ Malgré les hausses conséquentes du prix de l'énergie et de l'inflation, pas d'augmentation des taxes communales

Un bémol pourtant avec les conséquences récurrentes d'un hiver qui s'achève. Malgré une saison hivernale courte et peu enneigée, des travaux compliqués à gérer, en particulier sur la route de Singuigneret et de la piste d'Emparis, ainsi que sur le captage d'eau des Clots. Les réparations nécessaires sont en partie en cours d'exécution.

Je vous souhaite un très bon trimestre, profitez bien des beaux jours qui vont arriver.

Bien cordialement. *Bernard MICHEL, Maire de Mizoën*

Le phare du Haut-Oisans



Sommaire

<i>Edito</i>	1	<i>Centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle</i>	4 et 5
<i>Laverie Flex</i>	2	<i>La précarité énergétique</i>	6
<i>Déchets verts aux Ors</i>	2	<i>Animations du printemps</i>	6
<i>Le Nid d'Aigle</i>	2	<i>Un peu de poésie</i>	7
<i>Elections européennes</i>	3	<i>Brèves</i>	8
<i>Bar-Restaurant-Epicerie : Les Ors</i>	3	<i>Contacts utiles</i>	8
		<i>Etat civil</i>	8

LAVERIE FLEX

Avec ce nouveau service, il n'est plus nécessaire de descendre au Bourg d'Oisans pour faire une grosse lessive. Nous vous proposons un nouveau service de laverie automatique « Laverie Flex ».

L'installation comprend une machine à laver pour 12kg de linge avec approvisionnement automatique de lessive (et de l'adoucissant en option) et un sèche-linge aussi pour 12kg de linge.

La Laverie Flex est disponible 24H/24 et 365J/an. Le paiement se fait exclusivement par carte bancaire. Il est possible de renseigner son numéro de téléphone portable pour être informé de la fin du cycle de lavage et recevoir son ticket de paiement.

En cas de problème, le numéro de l'assistance technique est affiché dans le local avec les numéros de machine à donner au technicien.

L'investissement est pris en charge par la société « **ME GROUP** » qui en reste propriétaire. La commune fournit l'eau et l'énergie électrique pour le fonctionnement de l'installation. En contrepartie, « **ME GROUP** » nous rétrocède 15% du montant des prestations facturées aux clients.

Faites-en bon usage !!!



DECHETS VERTS aux ORS

Comme vous avez pu le constater, le dépôt de déchets verts autorisé sur une parcelle communale est désormais supprimé. Cette suppression fait suite à un manque de civisme répété de la part, sans doute, d'une faible minorité. En effet, ce lieu destiné au compostage de végétaux n'a pas été respecté, des éléments non compostables tels que gravats, plastiques, ... y ont été jetés, rendant le tout impropre à l'utilisation. Nous rappelons que nos employés communaux n'ont pas pour vocation à trier les déchets déposés par les habitants.



Cette parcelle renaturalisée pourra éventuellement être prêtée à une famille pour du jardinage.

Prévoyez, sur votre parcelle, une zone de compostage pour vos déchets de jardinage. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Déchets verts à la Tricombe : nous rappelons que cet espace est dédié exclusivement aux déchets verts. Le dépôt d'autres détritiques est formellement interdit.

Déchèterie : sa fermeture initialement prévue la nuit et le dimanche a été suspendue pendant la

période hivernale. La gestion des horaires d'ouverture pose quelques petits problèmes, en particulier de disponibilité. Nous avons décidé de laisser momentanément les portes ouvertes et nous profiterons de la période estivale pour confirmer ou infirmer cette solution.

LE NID D'AIGLE

Le 19 mars dernier, en avant-première, le Conseil Municipal a pu visiter la centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle.

18 ans de projet, 2 ans et demi de construction ! C'est un gros ouvrage pour une microcentrale hydroélectrique. Il ne se construit que 2 ou 3 ouvrages comme celui-ci par an.

Le potentiel de production annuelle de la centrale est de 13,42 GWh/an soit la consommation annuelle pour environ 2868 foyers ou 6281 habitants.

Lire l'article de présentation de la centrale hydroélectrique en pages 4 et 5.

Son inauguration est prévue avant fin 2024

Les élections européennes en France en 3 points :

QUAND ?	QUI ?	COMMENT ?
Dimanche 09-juin-24	81 représentants pour la France	Suffrage universel direct sur un tour

Le Parlement européen est l'institution représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne. Son rôle s'est progressivement renforcé. Autrefois, simple organe consultatif, il exerce désormais :

- Un pouvoir de décision avec la Commission européenne ;
- Un rôle législatif et budgétaire ;
- Un pouvoir de contrôle voire de censure de l'exécutif européen.

Le Parlement européen est composé de 705 membres élus dans les 27 États membres de l'Union européenne. Depuis 1979, les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct pour une période de cinq ans. Chaque pays détermine son propre mode de scrutin, mais doit garantir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que le secret du scrutin. Tous les citoyens européens sont appelés aux urnes afin d'élire leurs futurs représentants au Parlement européen. L'élection a lieu à la représentation proportionnelle, sur un seul tour, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Les membres ne sont pas regroupés par nationalité, mais en fonction de leurs affinités politiques.

Comment obtenir sa carte d'électeur ?

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous rendant sur <https://www.service-public.fr/>. Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- ⇒ au 1^{er} mai 2024 inclus pour les inscriptions en ligne
- ⇒ au 3 mai 2024 inclus pour les inscriptions par courrier en mairie

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

BAR-RESTAURANT-EPICERIE

Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre...

Nous sommes heureux de vous informer de la reprise du Bar-Restaurant-Epicerie au sein de votre commune. L'inauguration des lieux se fera le 1er Mai 2024 à partir de 17h30, où nous vous attendons nombreux avec un grand plaisir.

Qui sommes-nous ?

Eric et Stéphane, des entrepreneurs qui aiment leur métier, qui aiment l'aventure et toujours prêts à relever des défis. Nous exerçons dans l'hôtellerie restauration depuis de nombreuses années et depuis 2014 sur la commune de Villar d'Arène. Nous sommes actifs au sein de la vie de notre village en tant que bénévoles et animateurs dans de multiples associations.

Afin de s'approprier les lieux et de renouer avec les origines du village, nous avons décidé de nommer notre établissement : « **LES ORS** ».

Nous ferons le maximum pour répondre à vos attentes pour que ce lieu soit chaleureux, convivial et de partage. Nous continuerons à proposer le service de restauration, bar, épicerie, pains et viennoiseries.

Nous nous engageons à une ouverture annuelle de notre commerce, afin de contribuer à la vie du village. Nous adapterons, en fonction de la saisonnalité, nos jours d'ouvertures et nos horaires.

Notre seul souhait, est que notre activité soit une réussite pour vous, pour nous et pour le plaisir de tous.

Par cette Gazette, nous tenons à remercier la municipalité de l'accueil qu'elle nous a réservé lors de nos différents entretiens et d'avoir validé notre candidature.

Au plaisir de vous accueillir dans notre établissement « **LES ORS** »

A bientôt... Eric et Stéphane



CENTRALE HYDROELECTRIQUE DU NID D'AIGLE

Construction :

Demarrage des travaux sept-21	Démarrage de la production 13/02/2024	Réception définitive de l'installation prévue fin mai 2024
----------------------------------	------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

Maître d'Ouvrage : SAS LE NID D'AIGLE (filiale de SHEMA)

Groupement d'entreprises en charge de la conception, de la construction et de l'aménagement : NGE FONDATIONS (mandataire), HYDRONNOV, RAMPA TP, EREMA, DESGRANGES, BIAELEC, FIAT.

Entreprises sous-traitantes de la vallée : SOLTRALP, CHARLY SERRURERIE, LAURENT CONOR

Exploitant en charge de l'exploitation, surveillance et maintenance de l'installation : société AVENTRON France.

Investissement : environ 10 millions d'Euros.

Données techniques :

La puissance installée est de 3300 kW. Le productible estimé est de 14,13 GWh/an. Avec la prise en compte d'un taux de disponibilité de 95 %, la production annuelle estimée est de 13,42 GWh/an. D'après les données statistiques de l'INSEE, de RTE et de la CRE, un foyer français comptant 2,19 habitants a une consommation moyenne d'électricité de 4 680 kWh/an. Sur cette base, la production annuelle de la centrale, permettra d'approvisionner la consommation électrique annuelle d'environ **2 868 foyers (soit 6 281 habitants)**.

Hauteur de la chute brute	60m
Débit d'équipement maximum	6,74 m3/s
Puissance Maximale Brut	3967 kW
Débit réservé	750l/s : 574l/s par la vanne du barrage = 176l/s par la dévalaison
Grilles fines COANDA	Espacement entre les barreaux de 1mm

Synoptique de la prise d'eau :

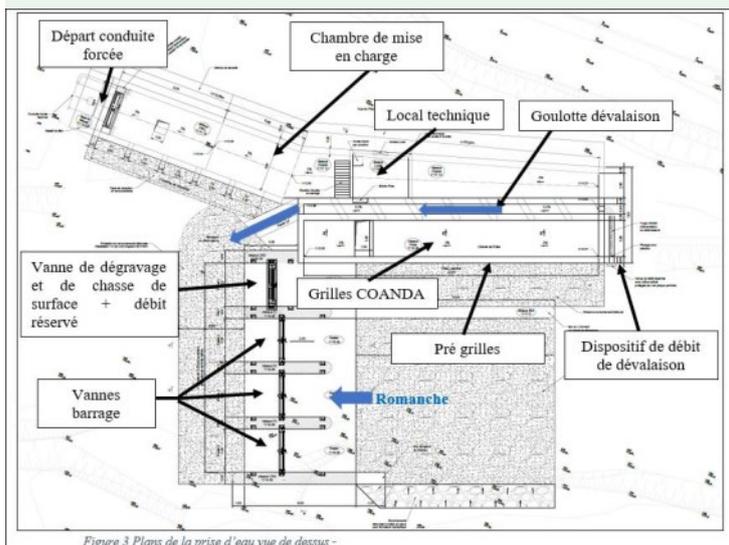
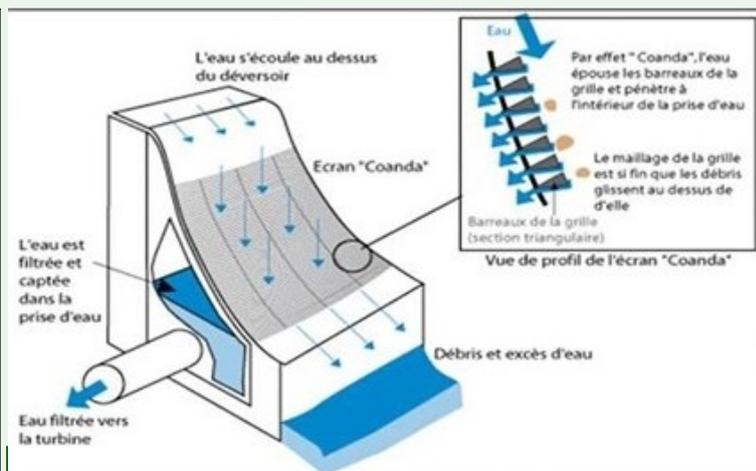


Figure 3 Plans de la prise d'eau vue de dessus -



Grille à effet COANDA

Prise d'eau :

L'aménagement hydroélectrique comporte un seuil en rivière dont la cote de régulation des eaux est fixée à 1118,50 m NGF. Ce seuil est constitué d'un mur barrage de 5,8 m de haut et de 4 vannes, dont une vanne double côté prise d'eau permettant d'assurer le dégravage de fond et l'évacuation des flottants.

Les eaux de la Romanche sont dérivées dans une prise d'eau latérale équipée de grilles fines de type COANDA de 23,8 m de long située en rive droite du seuil.

Selon l'Autorisation d'exploitation actuelle, le débit maximum de dérivation est 6,74 m³/s.



Prise d'eau

La prise d'eau assure les fonctions suivantes :

- ⇒ Dériver les eaux de la Romanche vers l'ouvrage d'entonnement
- ⇒ Maintenir le niveau d'eau amont au-dessus de la cote mini d'exploitation
- ⇒ Restituer le débit réservé à l'aval du seuil
- ⇒ Assurer la dévalaison des espèces piscicoles
- ⇒ Le transit sédimentaire
- ⇒ Dégraver et dessabler les eaux dérivées en retenant les particules en suspension



Débit réservé

Le débit réservé est fixé à 0,75 m³/s. Il est assuré via deux ajutages dans la vanne de dégravage rive droite du barrage et par le débit de dévalaison de la prise d'eau.

L'eau dérivée passe au travers des grilles fines ichtyo compatibles de type COANDA d'entrefer 1mm. Ces grilles permettent d'assurer la dévalaison des espèces piscicoles et le dessablage de l'eau. Une goulotte de dévalaison placée en pied de grilles recueille les poissons et les dirige à l'aval dans la Romanche. 24% du débit réservé transite dans la goulotte de dévalaison.



Conduite forcée

Conduite forcée :

Depuis la prise d'eau, la conduite forcée est enterrée en rive droite en partie en bordure de la route départementale et sous la route départementale. Elle traverse ensuite la Romanche via un encorbellement à l'amont du pont de la route de secours. La dernière partie est enterrée en rive gauche jusqu'à l'usine.

Conduite forcée (hors encorbellement)	Nature : PRV (polymère renforcé par fibre de verre) Diamètre intérieur : DN2100 sur la partie amont 700 m puis DN2000 sur 708 m
Conduite forcée (partie encorbellement)	Nature : acier S355J2 revêtu PE à l'extérieur et peinture époxy intérieure Portée : 22m (deux tubes soudés) Maintenance de l'encorbellement par deux massifs. La conduite est bridée aux massifs bétons par des berceaux en acier placés sur des platines d'appui.

Groupes de production :

La centrale est équipée de deux groupes Francis.

Turbine G1	Turbine Francis : 600 tr/min.
Alternateur	Alternateur à l'horizontal Marelli Motori MJT 710 MB10 en couplage direct 2585 kVA, 690 V, 600 tr/min, 14 T
Turbine G2	Turbine Francis : 750 tr/min.
Alternateur	Alternateur horizontal Marelli Motori MJT 630 SB8 en couplage direct 1290 kVA, 690 V, 750 tr/min,

Fonctionnement en automatique de l'usine

L'usine fonctionne en automatique selon les ordres des services généraux et en fonction des conditions hydrologiques et des consignes. En fonctionnement normal, la régulation de niveau amont est faite de façon à assurer un niveau amont constant de 1115,80 mN GF dans la chambre de mise en charge. Chaque groupe fonctionne indépendamment en régulation de niveau et en fonction de leur ordre de priorité. En mode automatique, l'usine s'arrête à la cote basse 1118,22 mN GF. Les alarmes sont transmises de façon automatique, à destination de l'exploitant.



Groupes de production



Interconnexion au réseau Enedis



Restitution aval

LA PRECARITE ENERGETIQUE

La précarité énergétique, l'affaire de tous !

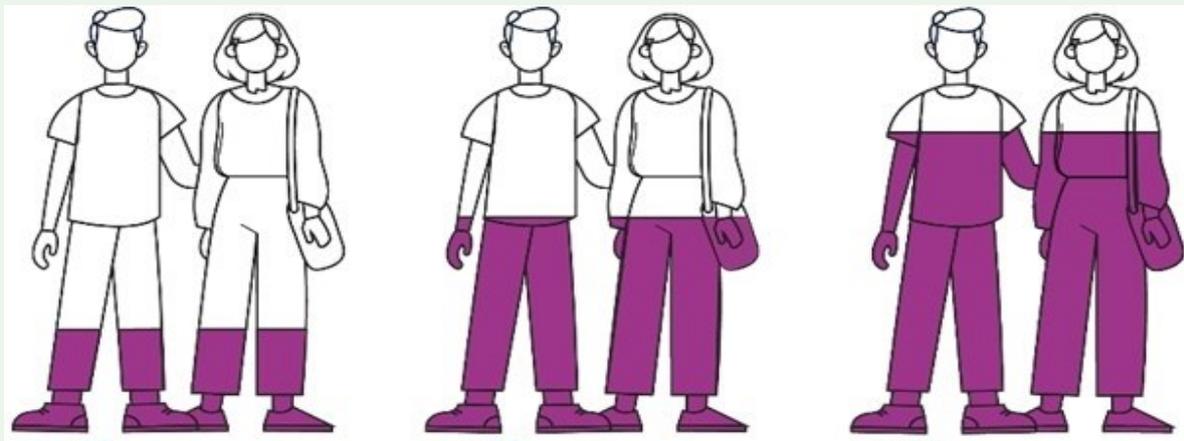
La précarité énergétique est un sujet de préoccupation nationale depuis maintenant plus de 10 ans. Avec la crise sanitaire et énergétique des dernières années, de plus en plus de personnes sont touchées par ce fléau. Mais alors qu'est-ce que la précarité énergétique ? Comment lutter contre ? Focus sur ce phénomène qui atteint de plus en plus de monde.

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique se définit comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement et ceci à un coût acceptable.

La loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, énonce, quant à elle, une définition légale de la précarité énergétique : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

En France, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique réalise un tableau de bord, le dernier date de novembre 2023. Il s'appuie sur certain nombre d'indicateurs pour suivre la précarité énergétique. Ce qui est peu connu, c'est que l'on peut subir la précarité énergétique autant en hiver avec le froid, qu'en été avec la chaleur.



26%

De Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2022-2023 pendant au moins 24 heures.

55%

De Français déclarent avoir souffert de chaleur l'été 2023.

79%

De Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées.

Des aides pour lutter contre les passoires énergétiques.

De nombreuses aides existent pour aider à rénover, changer son mode de chauffage, pour aider à payer les factures. Ces aides peuvent se trouver au niveau local, intercommunal ou même national. Mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver et de les connaître.

C'est pourquoi le site de l'Ademe (l'Agence de la transition écologique), répertorie l'ensemble des aides disponibles afin de vous aider à vous y retrouver.

Découvrez le site de l'Ademe :

<https://aqirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation>

ANIMATION DU PRINTEMPS !!

En plus des animations proposées par la bibliothèque (voir programme en encart), l'Association FRM vous propose un RdV le samedi 22 juin à 20 heures pour fêter en musique l'arrivée de l'été avec le groupe :

" Los Burritos Santos "

Vente de boissons et petite restauration au profit de l'association.

Renseignements au 06 18 92 96 53





Le temps qui passe

A peine la journée commencée et ... il est déjà six heures du soir.
A peine arrivé le lundi et c'est déjà vendredi ...
et le mois est déjà fini ...
et l'année est presque écoulee.

Et déjà 40, 50 ou 60 ans de nos vies sont passés.
Et on se rend compte qu'on a perdu nos parents, des amis.
Et on se rend compte qu'il est trop tard pour revenir en arrière.
Alors ... Essayons malgré tout, de profiter à fond du temps qui nous reste...

N'arrêtons pas de chercher à avoir des activités qui nous plaisent ...
Mettons de la couleur dans notre grisaille ...
Sourions aux petites choses de la vie qui mettent du baume dans nos cœurs.
Et malgré tout, il nous faut continuer de profiter avec sérénité de ce temps qui nous reste.

Essayons d'éliminer les "après" ...
* Je le fais après ...
* Je dirai après ...
* J'y penserai après ...
On laisse tout pour plus tard comme si "après" était à nous.

Car ce qu'on ne comprend pas, c'est que :

- * après, le café se refroidit ...
- * après, les priorités changent ...
- * après, le charme est rompu ...
 - * après, la santé passe ...
- * après, les enfants grandissent ...
- * après, les parents vieillissent ...
- * après, les promesses sont oubliées ...
 - * après, le jour devient la nuit ...
 - * après, la vie se termine ...
- * Et après c'est souvent trop tard....

Alors ... Ne laissons rien pour plus tard ...
Car en attendant toujours à plus tard, nous pouvons perdre :

- * les meilleurs moments,
- * les meilleures expériences,
 - * les meilleurs amis,
 - * la meilleure famille...

Le jour est aujourd'hui ...
L'instant est maintenant ...
Nous ne sommes plus à l'âge où nous pouvons nous permettre
de reporter à demain ce qui doit être fait tout de suite.
Alors voyons si vous aurez le temps de lire ce message
et ensuite de le partager.

Ou alors vous le laisserez peut-être pour ... "plus tard" ...
Et vous ne le partagerez "jamais" ...

*Superbe texte de Jacques Prévert sur le temps qui passe inexorablement et dont il faut profiter.
Ne pas perdre l'essentiel...ne pas oublier les priorités...
Une vraie belle leçon de vie de l'écrivain empreint aussi de beaucoup d'humour*

Série : La patate, épisode 1.



Les patates récoltées à l'automne ont passé tout l'hiver à la cave, fraîche et sombre. Malgré tout, avec l'arrivée du printemps, elles germent.

Pour pouvoir utiliser les plus jolies comme nouvelles semences cette année, il est temps de les « débrouquer » (presqu'un peu tard ! ...vers mi-mars, cela aurait été mieux).

Enlever les germes et les remettre à la cave. Peut-être faudra-t-il recommencer l'opération encore une fois avant la plantation.



Suite au prochain numéro.

Les têtards de la Catalilère.

Les avez-vous remarqués, ces courageux têtards qui naissent depuis plusieurs printemps, dans l'eau de la source éphémère de la Catalilère ?

Courageux, car le courant les appelle vers la grille de récupération de l'eau. Ils ne cessent de nager à contre-courant. Heureusement pour eux, quelques personnes passionnées fabriquent une série de barrages pour leur faciliter la tâche.

Courageux aussi, car la petite cuvette où ils naissent s'assèche rapidement au printemps. Il faut se dépêcher de grandir, pour s'en sortir...

Longue vie aux futures grenouilles rousses qui reviendront pondre là leurs œufs le printemps prochain.



Taxes d'habitation et foncières.

Par délibération 2024/17 du 22 mars 2024, le Conseil Municipal a reconduit le niveau des divers taxes communales.

⇒ Taxe d'habitation (TH) :	18,38%	(Taux plafond : 59,63%)
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	72,18%	(Taux plafond : 105,28%)
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TNFB) :	53,40%	(Taux plafond : 157,37%)
⇒ Cotisation foncière des entreprises (CFE)	37,79%	(Taux plafond : 48%)

Aucune augmentation des taxes communales. Cependant, il faut s'attendre à une augmentation de 3,9% des valeurs locatives cadastrales (décisions étatiques et non communales).

NB. : la taxe d'habitation est applicable aux résidences secondaires et aux logements locatifs autres que résidences principales. Elle pourrait être aussi appliquée aux logements vacants.

CONTACTS ET NUMEROS UTILES

Mairie :	04 76 80 11 39	POLICE :	17
Mail :	mairie@mizoen.fr	POMPIERS :	18
Boîte à idées :	boiteaidee@mizoen.fr	SAMU :	15
WEB :	https://mizoen.fr/	ENFANT EN DANGER	119
Le Maire :	07 87 10 39 75	Trafic local :	https://www.itinisere.fr
Bibliothèque :	04 76 79 20 38	Carte de vigilance :	https://vigilance.gouv.fr
		Maintenance TNT (CCO) :	07 86 36 47 97

ETAT CIVIL 2024

IL NOUS ONT QUITTES :

Raymond PAUTASSO décédé le 7 janvier 2024 à 92 ans
Renée COING née Deuil décédée le 15 janvier 2024 à 84 ans

LA GAZETTE MIZOËNNETTE : Editée et imprimée sur papier recyclé par la Commune de Mizoën
Directeur Publication : Bernard MICHEL, Rédacteurs : Denise, Eloïse, Eric et Stéphane, Florence, Francine, Michèle
Crédit photos : Bernard, Florence, Francine, Michèle,



Mizoën_38142



<https://www.facebook.com/CommunedeMizoen>

Ne pas jeter sur la voie publique